

A traiter par *Culture*
del/10/79
Date entrée *24 SEPT. 1979*
14006

Le Ministre de la Fonction
Publique et de l'Emploi,

Vu le décret-loi du 19 mars 1974 portant statut général des agents
de l'Etat, tel que modifié et complété à ce jour, spécialement en ses articles
1, 2, 4, 5, 6 et 8;

Vu l'arrêté présidentiel n° 69/03/2 du 19 mars 1974 portant statut
des agents de l'Administration Centrale, tel que modifié et complété à ce jour,
spécialement en ses articles 1, 2, 3, 4, alinéas 3, 4 et 6, ainsi qu'en ses
articles 6, 7, 9 et 10;

A R R E T E :

Article premier.

Monsieur NYANGEZI Philippe, matricule *7708*, est nommé à titre
provisoire au grade de Fonctionnaire et affecté au Ministère de l'Education
Nationale.

Article 2.

Le présent arrêté entre en vigueur à partir du 15 septembre 1979.



Kigali, le 19 SEPT. 1979
NYARENGWE Alexis,
Colonel.

[Signature]